



CAHIER DES CHARGES

« INFIRMIER/E CLINICIEN/NE » *

* La dénomination des fonctions s'entend aussi bien au masculin qu'au féminin.

Recommandations élaborées par le GT des cliniciennes en EMS, sur mandat de la commission soins de l'AFIPA.

1. **Rapports de subordination**

Désignation du poste : Infirmier/e clinicien/ne

Organe supérieur : Infirmière cheffe

Subordonnés : aucun

Eventuel : Relations fonctionnelles avec les unités de soins et les autres corps professionnels.
Elle peut assumer une responsabilité hiérarchique directe selon des mandats spécifiques délégués.

Suppléance : Elle est remplacée par une autre infirmière-clinicienne.
Elle remplace une autre infirmière-clinicienne.

2. **Mission**

- Elle promeut la qualité des soins selon les standards de bonne pratique, en assurant un rôle de conseil, d'orientation, d'encadrement, d'enseignement, de soutien et de recherche en lien avec les soins et l'accompagnement en EMS.

3. **Description de la fonction**

Les activités principales de l'infirmière-clinicienne sont groupées dans les 4 domaines suivants :

3.1. **Résidents/tes et proches**

Analyse les situations de soins complexes par ses connaissances approfondies et son expérience.

Procède à une analyse systémique des situations.

Agit en tant que praticienne réflexive.

3.2. **Equipes**

Est une personne ressource et de conseil.

Analyse les demandes, propose des stratégies et mobilise les ressources.



Identifie les problématiques dans le contexte des soins et de l'accompagnement et cherche des solutions avec l'équipe.

Collabore à la prévention de l'épuisement professionnel.

3.3. Formation et encadrement

Veille au développement des nouvelles compétences professionnelles auprès des collaboratrices et les accompagne dans les changements.

Propose des actions d'amélioration continue.

Encadre les collaboratrices sur des situations de soins complexes et anime des séances d'analyse de pratique.

Se tient informée des évolutions de pratiques professionnelles.

Organise sa formation continue et garantit le transfert des connaissances dans son institution

3.4. Tâches spécifiques

Remplace les ICUS ou l'Infirmière Cheffe sur demande spécifique de sa hiérarchie.

Pourrait être amenée à réaliser d'autres tâches sur mandats particuliers.

4. Profil du poste

Formations

A. « *Infirmière clinicienne* »

Formation de base : Infirmière niveau HES ou équivalent

Formation complémentaire : Formation de clinicienne à Espaces Compétences ou CAS clinique et psychogériatrie ou formation jugée équivalente.

Expériences professionnelles : Minimum de 3 ans dans un milieu de la personne âgée, dont une partie en EMS.

Compétences requises

Relationnelles : écoute, communication, collaboration, coaching.

Conceptuelles : organisation, définition des priorités, gestion de projet.

Personnelles : confidentialité, capacité à initier et conduire le changement, autonomie, positionnement éthique, implication.

Techniques : connaissances professionnelles, respect des normes professionnelles et juridiques en lien avec la profession, connaissance pédagogiques, diffusion des recherches.



5. Signature

Le présent cahier des charges pourra être complété, élargi ou modifié en tout temps par une entente entre les parties.

Madame _____ déclare avoir pris connaissance et accepter le présent cahier des charges. En outre, il s'interdit de copier ou de transmettre ce document à des tiers.

Date : _____

Signature : _____